Compte rendu de la séance du Conseil municipal
En date du 3 janvier 2018

L'an deux mille dix-sept, le 3 janvier à 14 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis PALLUEL, Maire.
Etaient présents, M. Denis PALLUEL Maire et membres
Absents : Mickaël GRÜNWEISER, Joël RICHARD
Ont donné procuration : Joël RICHARD à Alexandre BARS
Secrétaire de séance : Lydia ROLLAND

1 ° Programmes de travaux en cours

Auberge de jeunesse

Suite à la délibération du 4 novembre 2017, le contrat de maîtrise d'œuvre avait été résilié. Une nouvelle consultation a été lancée et c'est le cabinet Koïbo qui a de nouveau été retenu pour un montant de 34 500 € HT.
Le montant de l'opération prévisionnelle sera un peu moins élevé
- Estimation novembre 2017

valeur AVRIL 2017

Tâches	
Diagnostics	**5 000**
Sondages, diagnostics	5 000
Etudes et honoraires	**60 800**
Maîtrise d'œuvre (mission DIAG + AVP + PRO + ACT + DET + AOR + OPC)	36 500
AMO	5 800
Contrôle technique	8 000
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	8 000
Taxes, frais divers	2 500
Travaux y compris facteur insulaire de 40%	**432 500**
Travaux de rénovation thermique et d'Amélioration (hors option panneaux photovoltaiques estimés à 28k€HT)	432 500
Aléas travaux 5%	**21 600**
Révisions et actualisation des prix 1,5%	**7 000**

Total en €HT	**526 900**
TVA (20%)	105 380
Total en €TTC	**632 280**

- Nouvelle estimation

valeur AVRIL 2017

Tâches	
Diagnostics	**5 000**
Sondages, diagnostics	5 000
Etudes et honoraires	**54 830**
Maîtrise d'œuvre (mission DIAG + AVP + PRO + ACT + DET + AOR + OPC)	36 500
AMO	5 800
Contrôle technique	5 755
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	4 275
Taxes, frais divers	2 500
Travaux y compris facteur insulaire de 40%	**433 400**
Travaux de rénovation des revêtements intérieurs, menus travaux, rénovation thermique (réfection total du clos et du couvert) (hors option panneaux photovoltaiques estimés à 28k€HT)	433 400
Aléas travaux 5%	**21 700**
Révisions et actualisation des prix 1,5%	**7 000**

Total en €HT	**521 930**
TVA (20%)	104 386
Total en €TTC	**626 316**

Cette nouvelle estimation prend en compte le résultat de la consultation pour le contrôle technique et la mission SPS. Ces deux commandes ont été attribuées au bureau Veritas. Sont prises en compte également quelques modifications dans le programme de travaux suite à une visite sur place :
- suppression du désamiantage,
- reprise dans l'existant pour les sols PVC dans les escaliers, la réfection complète des douches, la rénovation des sanitaires, etc.

KOÏBO 39 rue de la République 29200 BREST
Klervi Le Bot Architecte DEA atelier.koibo@gmail.com 02 98 80 42 10

LOT	HT en € Bâtiment	Amélioration énergétique	TOTAL HT
Travaux de réhabilitaion			
1 - GROS OEUVRE / DEMOLITIONS	40 500,00		40 500,00
2 - CHARPENTE / BARDAGE	4 200,00	86 000,00	90 200,00
3 - COUVERTURE	53 500,00		53 500,00
4 - MENUISERIES EXTERIEURES	3 700,00	65 000,00	68 700,00
5 - MENUISERIE INTERIEURE	11 800,00		11 800,00
6 - CLOISONS / ISOLATION		10 000,00	10 000,00
7 - REVETEMENTS DE SOLS	29 800,00		29 800,00
8 - SANITAIRE	9 500,00	20 000,00	29 500,00
9 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE		42 600,00	42 600,00
10 - PEINTURE	44 500,00		44 500,00
11 - TRAITEMENT	12 300,00		12 300,00
12 - DESAMIANTAGE	Supprimé		
TOTAL TRAVAUX HT	209 800,00	223 600,00	**433 400,00**
Investissement au m² de SP (arrondi à l'entier supérieur)			*910,00*

taux de tolérance: +/- 10%
valeur: Décembre 2017

Distillerie

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SAFI lors de la séance du conseil municipal en date du 22 septembre 2017.
Depuis une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée.
L'offre qui a été retenue est celle de GAA / Guillaume APPRIOU, pour un montant de 19 500 € HT.

Le bilan prévisionnel de l'opération serait le suivant :

OUESSANT - AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA CREATION D'UNE DISTILLERIE
BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

valeur JUILLET 2017

Tâches	
Diagnostics	**2 000**
Sondages, diagnostic amiante	2 000
Etudes et honoraires	**49 325**
Maîtrise d'œuvre (mission DIAG + AVP + PRO + ACT + DET + AOR) 8%	24 000
AMO - phases études et appel d'offres travaux	6 125
Contrôle technique / construction et ICPE	10 300
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	6 900
Taxes, frais divers	2 000
Travaux y compris facteur insulaire de 40%	**300 000**
Travaux / Estim maximale	300 000
Aléas travaux 7%	**21 000**
Révisions et actualisation des prix 2%	**6 000**

Total en €HT	**378 325**
TVA (20%)	75 665
Total en €TTC	**453 990**

Compte tenu d'une subvention attribuée par le dispositif TEPCV, de 34 000 € HT pour des travaux de rénovation énergétique, à utiliser avant la fin de l'année, une consultation a été lancée pour le changement des menuiseries extérieures de la caserne (future distillerie).

Ouessant distillerie – consultation marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures

Dans le cadre de l'opération de création d'une distillerie à Ouessant, la commune, Maître d'Ouvrage et propriétaire des locaux envisage de faire réaliser des travaux de réaménagement de l'ensemble du bâtiment.

Dans ce cadre les menuiseries extérieures seront remplacées.

Trois sociétés ont été consultées sur la base d'un cahier des charges qui prévoit la fourniture et la pose de menuiseries extérieures aluminium double vitrage (dont certaines d'un degré coupe feu /h à la demande du SDIS). Trupel, Stéphan et Serrurerie Brestoise sont consultés.

Le lot est estimé à 34 000€HT.

Les critères de jugement des offres :

- Prix 50%
- Valeur technique 50%

Deux offres reçues :

- Trupel : montant à l'ouverture : 57 462.20€HT
- Serrurerie Brestoise : montant à l'ouverture : 64 431.23€HT

Analyse des offres :

offre	montant à l'ouverture €HT
Trupel	57 462,20 €
Serruerie Brestoise	64 431,23 €

Mise au point technique

offre	montant après mise au point technique €HT	commentaires
Trupel	57 462,20 €	Question posée sur la prise en compte de la demande de l'ABF sur le dessin des menuiseries ("petits bois" horizontaux) : l'entreprise confirme la prise en compte de l'exigence. Offre conforme.
Serruerie Brestoise	64 431,23 €	la SAFI a demandé la suppresion du poste 10 inutile : chassis pignon est qui sera remplacé en porte de garage). Question posée sur la prise en compte de la demande de l'ABF sur le dessin des menuiseries ("petits bois" horizontaux) : l'entreprise confirme la prise en compte de l'exigence. L'offre est conforme.

Jugement des offres après négociation :

Prix :

offre	montant après négociation €HT	commentaires	notation pondérée à 50%
Trupel	55 918,33 €	Suite à questionnement par la SAFI, l'entreprise propose une remise de 3 % sur le montant de son offre.	4,61
Serruerie Brestoise	51 555,34 €	Suite à questionnement par la SAFI, l'entreprise propose une offre modifiée sur certains postes	5,00

offre	valeur technique	commentaires	notation pondérée à 50%
Trupel	mémoire technique, organisation de la société pour réponse à la demande	mémoire technique assez peu détaillé : ensemble manquant de précision	4,00
Serruerie Brestoise	mémoire technique, organisation de la société pour réponse à la demande	mémoire technique complet sur les moyens et l'organisation spécifique au chantier, envisage de sous traiter la pose à Stephan : ensemble adapté	5,00

offre	montant de l'offre finale €HT	notation prix pondérée à 50%	notation valeur technique pondérée à 50%	note totale	classement
Trupel	55 918,33 €	4,61	4,00	8,61	2
Serruerie Brestoise	51 555,34 €	5,00	5,00	10,00	1

C'est donc l'offre de la serrurerie brestoise qui a été retenue.
Dans le cadre du débat sur cette question, Jean GOUZIEN fait observer que même si les fenêtres étaient à changer de toute façon, il y a un surcoût du à la destination future du bâtiment car le projet de distillerie nécessite des fenêtres coupe-feu, ce qui entraîne des surcoûts.
Le Maire précise que ce sont surtout les portes qui coûtent cher. Elles ne seront d'ailleurs pas nécessairement changées dans un premier temps.

Salle polyvalente Ouessant – travaux modificatifs – décembre 2017

Dans le cadre du chantier de rénovation et d'extension de la salle polyvalente d'Ouessant, il est nécessaire de se positionner sur les modifications de prestations suivantes :

- Lot 10 – sols : proposition de modifier la nature du sol des salles d'activités, prévus en Linoléum, par un sol PVC qui présente une garantie de solidité plus importante : devis de l'entreprise SALAUN de + 4 315.52€HT. Soit + 7.43% d'évolution du marché.
- Lot 05 – couverture : compte tenu de l'état de dégradation de la couverture de l'appentis Sud, il est proposé de procéder à la réfection de cette couverture (seule une révision est actuellement prévue au marché). Cette modification présente une garantie en termes de pérennité, sachant que cette couverture est la seule à ne pas être reprise en totalité dans le cadre des travaux). Devis de l'entreprise TREBAUL de + 4 257.59 €HT. Soit + 5,61 % d'évolution du marché.

La Commission des travaux a donné un avis favorable à ces deux avenants.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer ces avenants pour les lots 5 et 10.

- Lot 02 – Terrassements VRD : la maîtrise d'œuvre ayant monté le dossier d'appel d'offre en se basant sur le fait qu'un réseau d'eaux pluviales passait sous la route départementale Sud, le marché de l'entreprise LE VOURCH ne prévoit pas de prestations pour la gestion des eaux de pluies à la parcelle. Le projet, du fait de l'extension, présente une surface infiltrante plus faible qu'actuellement et un volume d'eau de pluie provenant des toitures plus important qu'actuellement. Dans le cadre de la période de préparation du chantier, il s'est avéré que ce réseau EP n'existe pas. Une étude « gestion des eaux pluviales » a donc été commandée au bureau d'études REAGIH. Cette étude a précisé les choses en termes de gestion des eaux pluviales avec la nécessité de créer deux puits d'infiltration pour recueillir les eaux de l'extension : devis de l'entreprise LE VOURCH de + 8 400 €HT. Soit + 5.51% d'évolution du marché.

Pour ce dernier avenant, la Commission des travaux demande que la solution permettant de rejoindre le réseau collectif soit étudiée, en concertation avec les services techniques de la Mairie.

Synthèse et montants des marchés :

LOTS	ENTREPRISES	BASE	Variante exigée	total attribué	travaux modificatifs	nouveau montant de marché €HT	évolution
LOT 01 - DÉMOLITION / DÉSAMIANTAGE	ARTS GREEMENTS	56 121,93 €		56 121,93 €		56 121,93 €	
LOT 02 - TERRASSEMENT / VRD / AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	LE VOURC'H	152 331,60 €		152 331,60 €	8 400,00 €	160 731,60 €	5,51%
LOT 03 - GROS ŒUVRE	ROUSSEL	218 337,80 €		218 337,80 €		218 337,80 €	
LOT 04 - CHARPENTE BOIS ET MÉTAL	BRITTON	98 500,00 €		98 500,00 €		98 500,00 €	
LOT 05 - COUVERTURE ARDOISE / ÉTANCHÉITÉ	TREBAUL	75 944,51 €		75 944,51 €	4 257,59 €	80 202,10 €	5,61%
LOT 06 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	SB ALU	94 150,29 €		94 150,29 €		94 150,29 €	
LOT 07 - MENUISERIES INTÉRIEURES	METABOIS	57 249,96 €		57 249,96 €		57 249,96 €	
LOT 08 - CLOISONS / DOUBLAGES / PLAFONDS PLÂTRE	GROUPE OPI	120 657,51 €		120 657,51 €		120 657,51 €	
LOT 09 - PLAFONDS SUSPENDUS	GROUPE OPI	22 375,35 €		22 375,35 €		22 375,35 €	
LOT 10 - REVÊTEMENTS DE SOLS / FAÏENCE	SALAUN	58 091,69 €		58 091,69 €	4 315,52 €	62 407,21 €	7,43%
LOT 11 - PEINTURE / REVÊTEMENTS MURAUX	ML DÉCORS	26 000,00 €		26 000,00 €		26 000,00 €	
LOT 12 - VENTILATION / PLOMBERIE SANITAIRES / ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	PULSAT	110 801,00 €		116 491,00 €		116 491,00 €	
VARIANTE : remplacement des équipements de cuisine existants			*5 690,00 €*				
LOT 13 - ÉLECTRICITÉ / COURANTS FAIBLES / CHAUFFAGE	PULSAT	116 509,00 €		117 809,00 €		117 809,00 €	
VAIRANTE : Sèches-mains électriques dans les sanitaires	PULSAT		*1 300,00 €*				
LOT 14 - PHOTOVOLTAIQUE	QUENEA	23 880,00 €		23 880,00 €		23 880,00 €	
TOTAL en € HT		1 230 950,64 €	6 990,00 €	1 237 940,64 €		1 254 913,75 €	

Joël RICHARD a fait parvenir ses remarques sur le déroulement du chantier, après avoir été sur le site.
Normalement, un béton de propreté doit être réalisé sur la plateforme dès réception du fond de fouille, principalement lors des périodes pluvieuses.
Dans un premier temps, il faudrait réaliser une tranchée le long de la plateforme pour permettre l'essorage de la plateforme.
Dans un second temps refaire des essais de plaque.
En cas de plateforme dégradée, un curage sera nécessaire.
On pourrait aussi à titre conservatoire, rajouter un lit de treillis soudé dans l'épaisseur du béton, avec un recouvrement des aciers de 5 cm.
Enfin, il préconise dans le compte-rendu, d'indiquer des réserves vis à vis de la qualité de la plateforme (risque de tassements importants vis à vis de la dalle, fissuration, risques de remontée d'eau par capillarité, etc....). Jean GOUZIEN demande si le terre-plein serait à refaire.
Thierry ROLLAND signale avoir interrogé le maître d'œuvre sur cette question lors d'une réunion de chantier. Le terrain a été préparé pour recevoir la dalle mais même s'il y a eu beaucoup de pluie l'entreprise qui a fait le travail a fait un essai de plaques et les résultats étaient bons.

Le Maire présente un échantillon du revêtement prévu (PVC).

Concernant le système de ventilation, Thierry ROLLAND explique que selon lui il y aurait des économies à faire, notamment dans la salle de réunion où une ventilation double-flux ne paraît pas indispensable. Le maître d'œuvre a été contacté et doit apporter une réponse.
Concernant l'évacuation des eaux pluviales, deux regards communiquant avec le réseau de collecte existent au niveau de l'habitation de M. LAERON, c'est-à-dire à environ 30 m de la salle. D'après les services techniques de la Commune, considérant la distance et la pente nécessaire, le raccordement est possible.

2° Modifications statuts du SDEF

Lors de la réunion du 13 nov. 2017, les élus du SDEF ont voté la modification des statuts. Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, en tant que collectivité membre du SDEF, la Commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. Les modifications proposées précisent et complètent les statuts actuels. Elles doivent aussi permettre aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer à une ou plusieurs compétences optionnelles avec un nouveau mode de représentativité.
Sont principalement modifiés les articles 2 (sur l'objet), l'article 3 (« au titre de l'électricité »), l'article 4 sur les compétences optionnelles (en ajoutant une compétence relative aux réseaux de chaleur et de froid),l'article 5 (« Autres activités et mise en commun de moyens ») et l'article 8 (« Fonctionnement »).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Ouessant accepte cette modification des statuts telle que votée par le comité syndical du SDEF en date du 13 novembre 2017.

3° Renouvellement conseil de gestion Parc Marin

Lors du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2017, Nicolas BON avait été désigné comme représentant de la Commune pour siéger au Conseil de Gestion du Parc Marin d'Iroise.
Mais en vertu de l'article R 334-31 du code de l'environnement, le mandat des membres du Conseil de Gestion expire au bout de 5 ans.
Il convient donc de désigner deux membres du Conseil Municipal (un titulaire et un suppléant), pour siéger au Conseil de gestion du Parc Marin d'Iroise pour une durée de 5 ans.
Sont désignés :
- Titulaire : Nicolas BON (à la majorité des voix, une voix contre)
- Suppléant : Joël RICHARD (à la majorité des voix, une voix contre).
Jean GOUZIEN précise que son vote « contre » ne concerne évidemment pas les personnes choisies, mais le principe même de siéger au sein du Conseil de gestion.

4° Signature du contrat de reprise des cartouches d'encre par la société LVL

Le personnel de la déchèterie a indiqué avoir reçu des demandes de plusieurs usagers sur le dépôt de cartouches d'encre. De même, à la mairie, il n'y a plus de solution car la société gérant nos copieurs exige désormais un dépôt en relais-colis.
Il existe une solution proposée par LVL : cette société s'occupe de la collecte et de la valorisation de ces déchets afin d'en faire une ressource en priorisant la réutilisation, conformément à la directive de la hiérarchisation en matière de traitement des déchets prévue au Code de l'environnement. *[Article L-541-1]*
LVL trie les cartouches et les prépare au réemploi, pour ensuite les fournir aux industriels spécialisés qui pourront les remettre sur le marché sous forme de cartouches génériques à un prix réduit pour le consommateur.
Recyclage : pour toute cartouche ne pouvant prétendre à être réutilisée, LVL s'engage à favoriser le traitement le plus adéquat, toujours dans le respect de la hiérarchisation citée plus haut. Les cartouches laser non-réutilisables sont démantelées pour la réutilisation des composants ou le recyclage matière. Les cartouches jet d'encre non-réutilisables sont valorisées énergétiquement.

LVL est signataire depuis 2011 de la Convention de Filière avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable visant à garantir une gestion efficace et performante des déchets de cartouches d'impression.
Cette collecte permet de soutenir l'association Enfance et Partage qui reçoit un don pour chaque cartouche valorisable par réemploi. Pour l'année 2016, la société LVL lui a ainsi versé plus de 34 000 €.
A noter : LVL s'engage à payer le fret maritime, nous devrons simplement déposer le colis au port.
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de reprise des cartouches d'encre avec la société LVL.
Jean GOUZIEN demande si on a des renseignements sur cette société. Le Maire répond qu'il n'y a pas de problème avec cette entreprise qui a signé la convention d'engagement de la filière de collecte et de traitement des déchets de cartouches d'impression bureautique avec le Ministère de l'écologie.

5° Aire de matériaux du Stiff – Proposition de M. Gérard Balcon de vente ou de cession de la parcelle I454

M. BALCON propose de céder à la Commune une parcelle cadastrée I454, d'une superficie de 103 m² pour l'euro symbolique.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Maire à signer l'acte de vente.

6° Questions diverses

- Embauche d'un animateur sportif

Marie Noëlle MINIOU Adjointe aux sports et à la culture et le Maire ont rencontré récemment les représentants des parents d'élèves du primaire. Au cours de la discussion le sujet de l'animation sportive a été évoqué. Il serait souhaitable de pouvoir proposer des séances de sport aux enfants de la maternelle et du primaire le mercredi après-midi. (Les enfants du collège peuvent participer aux séances organisées dans le cadre de l'UNSS).
Rémy LE MANCHEC, professeur d'EPS au Collège, qui organise aussi les séances UNSS pour les collégiens a été contacté par le maire et serait d'accord pour proposer des séances de sport aux enfants scolarisés à Ouessant. Ces séances auraient lieu le mercredi après -midi.

Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier de l'activité.

➲ Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

➲ Le Maire propose à l'assemblée :

Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires **pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants :**

- Animation

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint d'animation 1ere classe relevant de la catégorie C à temps non complet.

Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut 362

➲ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1° et 2°),

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Débats
Dominique MOIGNE demande combien de séances fera l'animateur pour tenir compte des tranches d'âge. Cette question sera vue en concertation avec l'intéressé, l'OSL et les usagers.
Lydia ROLLAND précise que cette animation est distincte des activités organisées pour les collégiens dans le cadre de l'UNSS.
Marie Noëlle MINIOU insiste sur le port de chaussures de sport obligatoire. Il a été signalé des traces noires sur le revêtement. Elle a pu constater cela sur place. L'origine vient peut être de l'activité « roller ».
Lydia ROLLAND précise qu'il existe des roues spécifiques pour le roller en salle.
Par ailleurs, les consignes sur les chaussures de sport ont bien été passées par le professeur de sport du collège.

- Foire aux moutons.
Mickaël GRÜNWEISER a fait savoir qu'il ne pourrait plus s'occuper du rabattage des moutons au côté sud.
Au vu de l'évolution du cheptel ouessantin, l'idée serait de ne plus faire qu'une seule foire.
En raison des travaux de la salle polyvalente, la foire pourrait être organise cette année à la caserne à côté de la salle expo.

Lydia ROLLAND pense que c'est une bonne chose : les parents d'élèves ont du mal à avoir des bénévoles des 2 côtés.
Dominique MOIGNE pense que c'était bien d'avoir la foire près de la salle omnisports, c'était pratique.
Le Maire répond qu'en raison des travaux cela ne sera pas possible cette année.
Nicolas BON demande par où faire passer les moutons du sud.
Fabienne TOULAN répond que le mieux serait par le barrage ou par St Michel.
Elle demande également si Mickaël GRÜNWEISER a demandé leur avis à ceux qui faisaient la foire du sud avec lui. En tous les cas elle se dit prête à prendre en charge les moutons du sud avec André TOULAN et son équipe.
Pour conclure, Jean GOUZIEN dit que le principal c'est que cette foire aux moutons se perpétue.

- **Subvention ZEBALIZ**
Dossier arrivé complet début décembre. La Commission s'est réunie à 13h45 ce jour.
Montant demandé : 1 000€
Afin de pallier à une subvention moindre de la Ville de Brest pour aider l'association ZEBALIZ à organiser ce festival dont une partie se déroule à Ouessant, il est demandé une subvention de 1000 €.
La Commission des sports, loisirs et culture a donné un avis favorable.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire verser à l'association ZEBALIZ une subvention de 1 000 € pour aider à l'organisation du festival des fanfares à Ouessant.
Débat
Dominique MOIGNE pense qu'il serait bon d'avoir un : bilan de chaque manifestation OSL.
Elle demande si les fanfares ont des frais quand ils viennent.

Le Maire répond que pour la partie à Ouessant le transport, l'hébergement et les repas sont pris en charge par l'OSL. Les fanfares ne perçoivent aucun cachet. Jusqu'à maintenant, le festival générait un excédent. Depuis deux ans, les comptes sont plus durs à équilibrer, notamment en raison de l'augmentation du tarif « associations » pratiqué par la compagnie Penn Ar Bed.
Dominique MOIGNE aimerait connaître le bilan financier du festival à Ouessant.
Marie José BERTHELE précise que les comptes détaillés de l'OSL sont disponibles et sont transmis à la Commune quand l'OSL demande une subvention.
Le Maire rappelle que la subvention demandée ne concerne pas l'OSL mais l'association ZEBALIZ, organisatrice de l'ensemble du festival. C'est ZEBALIZ qui prend en charge la venue des fanfares jusqu'à Brest, leur logement et leur nourriture. Or la subvention de la ville de Brest a baissé de moitié. C'est pour cela qu'ils sollicitent une aide de la Commune d'Ouessant, ce qui permet de faire venir une fanfare de plus.

- **Agriculture**

Dominique Moigne informe le Conseil du désistement de la famille TARIS pour l'installation agricole en élevage de pies noires, pour raisons familiales.
Malgré la déception occasionnée par ce retrait, le Maire affirme qu'il faut absolument poursuivre le projet. Dominique MOIGNE confirme en expliquant qu'un nouvel appel à candidature sera lancé sur les mêmes bases (petit élevage laitier avec transformation sur place).
Lydia ROLLAND questionne ensuite Dominique MOIGNE sur le projet de maraîchage.
Il a été proposé à M. GUILLOU de faire des formations, en lien avec le réseau agricole des îles atlantiques, mais il est en train de faire des essais en Picardie.
Eliane SEGALEN a cru comprendre lors des entretiens qu'il souhaitait acquérir les terres de l'école Sainte-Anne. Le Maire répond qu'il n'est pas question de revendre des terres. L'ensemble immobilier Sainte-Anne sera acquis par l'Etablissement Public Foncier Régional et rétrocédé à la Commune qui mettra une partie des bâtiments et le jardin à disposition du ou des agriculteurs retenus.
Marie José BERTHELE demande où l'on en est dans la procédure. Le Maire répond que l'EPF et l'évêché sont en négociation sur le prix.
Eliane SEGALEN suggère que l'on passe par le journal de 13H de TF1 pour faire un appel à candidature d'agriculteurs.
Dominique MOIGNE n'y est pas favorable pour l'instant. De toute façon quand ça passe par la chambre d'agriculture, l'offre est diffusée dans toute la France.

- **Bateau**

Jean GOUZIEN attire de nouveau l'attention sur le débarquement au Stiff. Les gens sont toujours invités à passer par l'escalier qui mène en haut du quai Jarlan.
Thierry ROLLAND confirme que les résolutions prises lors de la réunion de la Commission des transports avec la compagnie ne sont plus appliquées. Les consignes données changent d'un commandant à l'autre.
Le parking du haut n'est pas adapté au passage des piétons. Il n'est d'ailleurs même pas éclairé.
Nicolas BON intervient pour signaler que lors du dernier conseil portuaire, il a été acté d'installer de l'éclairage en haut du quai. Il y aura aussi un passage piéton en haut à gauche le long du mur.
Jean GOUZIEN ne voit pas comment on pourrait faire un tel passage piéton sans perdre des places de stationnement.
Lydia ROLLAND fait remarquer que l'escalier en bois glisse quand il pleut.
Nicolas BON suggère d'associer la Région aux discussions avec la Penn Ar Bed.
Le Maire propose d'organiser une rencontre avec la Région, la Compagnie (direction et représentant des commandants).
L'ensemble des conseillers est d'accord pour que le Maire sollicite une telle réunion.

Fin du conseil à 16h